



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2018

---

## OBJET :

DE-18-09-1-15) SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'HABILITATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE ENTRE LA VILLE DE VINCENNES, LE SIGEIF ET LE SIPPPEC

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

**Absent(e)s** : Mme MARTIN Elsa .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180926-lmc1H5628H1-DE Date de réception en Préfecture : 28/09/2018 Date de Publication : 28/09/2018
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Energie et notamment son article L.221-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) en date du 15 décembre 2014 ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) en date du 18 décembre 2014 ;

Vu la Convention d'habilitation tripartite proposée par les syndicats SIPPEREC et SIGEIF ;

Considérant l'intérêt de la Collectivité à signer cette Convention afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Collectivité et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 19 septembre 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 septembre 2018,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I: Approuve le projet de Convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la commune de Vincennes au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180926-lmc1H5628H1-DE Date de réception en Préfecture : 28/09/2018 Date de Publication : 28/09/2018
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ARTICLE II: Autorise Madame le Maire à signer et à exécuter ladite Convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*